

Envoyé en préfecture le 04/09/2024
 Reçu en préfecture le 04/09/2024
 Publié le **04 SEP. 2024**
 ID : 001-210103602-20240903-2024_40-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 03 septembre 2024

En exercice : 18 L'an deux mille vingt-quatre et le trois septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 16 **Présents :** Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 17

Absente excusée ayant donné procuration : Cécile MAGNIN (Leila MANET)

Absent : Claude MOREIRA

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2024_40 - Objet : Marché de l'entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE BOURG TRAITEUR relatif à la fourniture et livraison de repas pour le mois d'août 2024 pour le portage aux seniors

Monsieur le Maire informe l'assemblée que à la suite de l'indisponibilité du magasin Utile pour la livraison des repas au mois d'août, nous avons sollicité l'entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE BOURG TRAITEUR, titulaire du marché de fourniture des repas de l'accueil de loisirs pour apporter ce service aux seniors concernés.

Au vu du contrat proposé, la commune facturera aux bénéficiaires :

- Repas adultes avec pain : 8,00 € TTC
- Repas comprenant un bol de soupe en supplément : 9,50 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes du contrat et fixe les prix à compter du 1^{er} Août 2024 :
 - Repas adultes avec pain : 8,00 € TTC
 - Repas comprenant un bol de soupe en supplément : 9,50 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART


